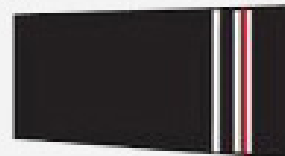


MAJOR



BRIGADIER-CHEF



BRIGADIER



## **Avancement** : Dès 2018, le refus d'engagement n'entraînera plus la perte de l'examen professionnel

Les dernières recommandations de la direction des ressources et des compétences de la police nationale (DRCPN) vont dans le bon sens. **L'UNSA Police, porteuse de cette demande, estime que c'est un bon début !**

► **Aujourd'hui** :

Trois refus d'engagement entraînent la perte de l'examen Professionnel !

► **A compter de 2018** :

- Seuls les fonctionnaires qui rempliront une fiche d'engagement pourront prétendre à être retenu au tableau d'avancement.

- Le collègue qui ne souhaite pas être inscrit au tableau d'avancement (poste non ouvert sur place, refus de mobilité, autre...) n'aura plus à souscrire une fiche d'engagement. Cela n'aura plus d'impact sur la perte de l'examen professionnel.

► **Et après ?**

L'UNSA revendique la fin de la perte de la sélection professionnelle après 2 refus d'acceptation de poste, tel qu'évoquée lors de réunions tenues à l'issue du Protocole.

**« N'hésitez pas à vous rapprocher de vos délégués UNSA Police ! »**

Le pôle paritarisme  
UNSA Police

***Pour l'UNSA Police, l'aboutissement de cette revendication est une première avancée.***

# UNSA Police, le langage de vérité !